

AVIS

Conformément aux articles 26 et 27 du décret numéro 1039-2020 du 7 octobre 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, tel que publié à la Gazette officielle le 8 octobre 2020, la séance du 20 octobre du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord sera tenue sans la présence du public. Les délibérations du conseil d'administration seront publicisées dès que possible, par le dépôt sur le site Internet du Centre de services scolaire du projet de procès-verbal de cette séance.

Avis donné le 19 octobre 2020 à Saint-Jérôme

M^e Rémi Tremblay
Secrétaire général